23/10/2006

Point presse du Maire

Mardi 17 octobre 2006

Point sur la réforme de la collecte des ordures ménagères

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Claire Lartigau ou Sophie Vivé
05 59 41 54 34 ou presse@biarritz.fr

Collecte des ordures ménagères

Une réforme menée par « la Communauté d'Agglomération du BAB »

1) Contexte : des millions de sacs poubelles déposés sur les trottoirs chaque année

La gestion des déchets, notamment leur ramassage, représente un enjeu environnemental fort pour le cadre de vie dans l'agglomération.

En 2005 près de 42 000 tonnes d'ordures ménagères et de déchets assimilables, soit l'équivalent de 400 kilogrammes par habitant, ont été ramassés par le service de la Communauté d'Agglomération sur les communes de Bayonne, Anglet et Biarritz. Cela représente plus de 6 millions de sacs poubelles déposés sur les trottoirs. Après la mise en place du tri et des collectes sélectives, la Communauté d'Agglomération du BAB a décidé d'améliorer le service public de collecte des ordures ménagères.

2) Objectifs : une ville plus propre

Soucieux d'une gestion plus moderne de la collecte, les Maires de Bayonne, Anglet et Biarritz ont décidés d'adopter un nouveau principe de ramassage des déchets, **déjà largement utilisé par de nombreuses communes en France**.

Cette réforme vise à :

- Satisfaire les besoins des usagers en améliorant les conditions de stockage de ces déchets,
- Améliorer la propreté et la netteté dans la ville,
- Perfectionner les techniques de ramassage pour une meilleure efficacité

2) Principe : **Supprimer la collecte en sacs poubelles**

De nouvelles solutions techniques, telles que bacs individuels, bacs de regroupement et conteneurs enterrés, vont donc être mises en place en plusieurs étapes d'ici à 2008 et en fonction des caractéristiques propres à chaque ville, à chaque quartier.

A ce jour, les quantités d'équipements projetées sur les trois communes de Bayonne, Anglet et Biarritz, sont les suivantes :

- 19 000 bacs roulants individuels,
- 1 000 bacs roulants de regroupement,
- 310 conteneurs enterrés et systèmes de bacs roulants enterrés.

Biarritz :
Une collecte des ordures ménagères sur mesure
Descriptif des équipements, mode d'emploi, implantations géographiques et planning

Les équipements

1. Le conteneur enterré

Description :

Il s'agit d'une cuve enterrée couverte par une plate forme piétonnière sur laquelle prend place un avaloir qui permet à l'usager de jeter ses sacs poubelles (ordures ménagères), ses emballages ou ses journaux/magazines. Ces conteneurs sont collectés à l'aide d'un camion équipée d'une grue de levage.

Avantages : Le ramassage des poubelles devient plus rapide, plus simple et plus propre.

- Facilité pour l'usager qui n'a plus à se soucier des jours et horaires de collecte.
- Plus de sacs poubelles dans la rue avec toutes les conséquences que l'on connaît (sacs éventrés, sacs déposés en dehors des horaires de ramassage, odeurs, etc.)
- Amélioration de la technique de ramassage (pas de manipulation de sacs)
- intégration esthétique : Biarritz, ville propre

Contrainte pour l'usager : La seule contrainte pour l'usager est de se déplacer jusqu'au conteneur pour jeter ses sacs ou emballages ou journaux/magazines.

Quantitatif prévisionnel

100 conteneurs enterrés sur la commune de Biarritz :

- 66 pour les ordures ménagères,
- 12 pour le verre,
- 11 pour les journaux
- 1 pour les emballages ménagers.

Sur le centre-ville de Biarritz, les conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères et aux emballages ménagers viendront en substitution des collectes actuellement réalisées en porte à porte (sacs poubelles).

2. Le bac roulant de regroupement

Description :

Il s'agit d'un bac d'un volume de 660 litres équipé d'un système d'ouverture de couvercle par pédale et d'un freinage centralisé.

Avantages : Le dépôt des poubelles devient plus simple et plus propre.

- Facilité pour l'usager qui n'a plus à se soucier des jours et horaires de collecte.
- Amélioration de la propreté des rues : plus de sacs éventrés.

Contrainte pour l'usager : La seule contrainte pour l'usager est de se déplacer jusqu'au conteneur pour jeter ses sacs (75 mètres maximum).

Quantitatif prévisionnel

La Communauté d'Agglomération du BAB prévoit l'installation d'environ **800 bacs de regroupement sur la commune de Biarritz**. L'implantation géographique de ces bacs n'est pas définitive : le système est sujet à modification, au niveau des emplacements comme du type de bacs (bacs de regroupement ou bac individuels).

Sur des « sites isolés » (par exemple en bout d'impasse), et en cas de difficultés techniques, il est prévu d'intervertir certains emplacements de bac individuel par des bacs de regroupement (pas de lieu de stockage possible, pas d'accès possible pour le véhicule de collecte, etc.). A ce jour, les bacs de regroupement seront répartis (approximativement) de la manière suivante :

- 200 bacs sur le secteur Phare,
- 200 bacs sur le secteur Marne,
- 200 bacs sur le secteur Lahouze,
- 200 bacs sur le secteur Joffre.

Mode d'emploi et fonctionnement

- Les déchets ne doivent, en aucun cas, être jetés en vrac dans les bacs de regroupement. Par mesure d'hygiène, ils doivent être mis dans des sacs poubelles fermés avant d'être déposés dans les bacs ou conteneurs.

- Les ménages desservis par une collecte en conteneurs enterrés ou bacs de regroupement sont dotés de sacs poubelles.
- La maintenance et le nettoyage des bacs et de leurs abords seront effectués par le prestataire (CITEC ENVIRONNEMENT) de la Communauté d'Agglomération.

3. Le bac roulant individuel

Description :

Il s'agit d'un bac roulant d'un volume variant de 120 à 340 litres selon le nombre d'habitants dans le foyer.

Pour les ménages résidant en habitat collectif, le nombre et le type de bacs dépend du nombre de foyers par types à desservir. La dotation est fixée par la Communauté d'Agglomération.

Avantages : Le dépôt des poubelles devient plus hygiénique et plus propre.

- Amélioration des conditions de stockage des déchets pour l'usager.
- Amélioration de la propreté des rues : plus de sacs éventrés.

Contrainte pour l'usager : l'usager doit sortir et rentrer son bac entre deux collectes.

Quantitatif prévisionnel :

Le nombre total de bacs roulants individuels est évalué à **environ 5 500 bacs sur la commune de Biarritz.** La Société CITEC ENVIRONNEMENT va réaliser une enquête « en porte à porte » pour déterminer le nombre et le type de bacs à distribuer par foyer. Un courrier d'information préalable à la distribution des bacs sera adressé aux usagers et une notice d'utilisation des bacs sera remise aux usagers au moment de la distribution des bacs.

Mode d'emploi et fonctionnement

- Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé, sur le trottoir ou un lieu accessible au camion de ramassage.
- Les bacs seront sortis par les usagers, la veille au soir ou le jour même de collecte, peu avant le passage du camion de ramassage. Les bacs doivent être rentrés par les usagers dès que possible après le passage du véhicule de collecte. Les bacs ne doivent en aucun cas rester en permanence sur le domaine public.
- Les ménages équipés de bacs individuels ne sont pas dotés de sacs poubelles.
- L'entretien courant des bacs (lavage, désinfection etc.) incombera à l'usager. Ils sont responsables des bacs qui leur sont remis. En cas de vol, le bac sera remplacé

gratuitement, par un autre bac de volume équivalent sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol. Les réparations des bacs seront réalisées par le prestataire.

Implantation des équipements

- **Conteneurs enterrés** : **Centre ville**

- **Bacs roulants de regroupement + pour certains sites non définis des bacs individuels** : **Quartiers périphériques** du centre ville (Marne, phare, Joffre et Lahouze). voir ci-dessous le plan

- **Bacs roulants individuels** : **Quartiers extérieurs** (Biarritz Sud, La Négresse, etc.)

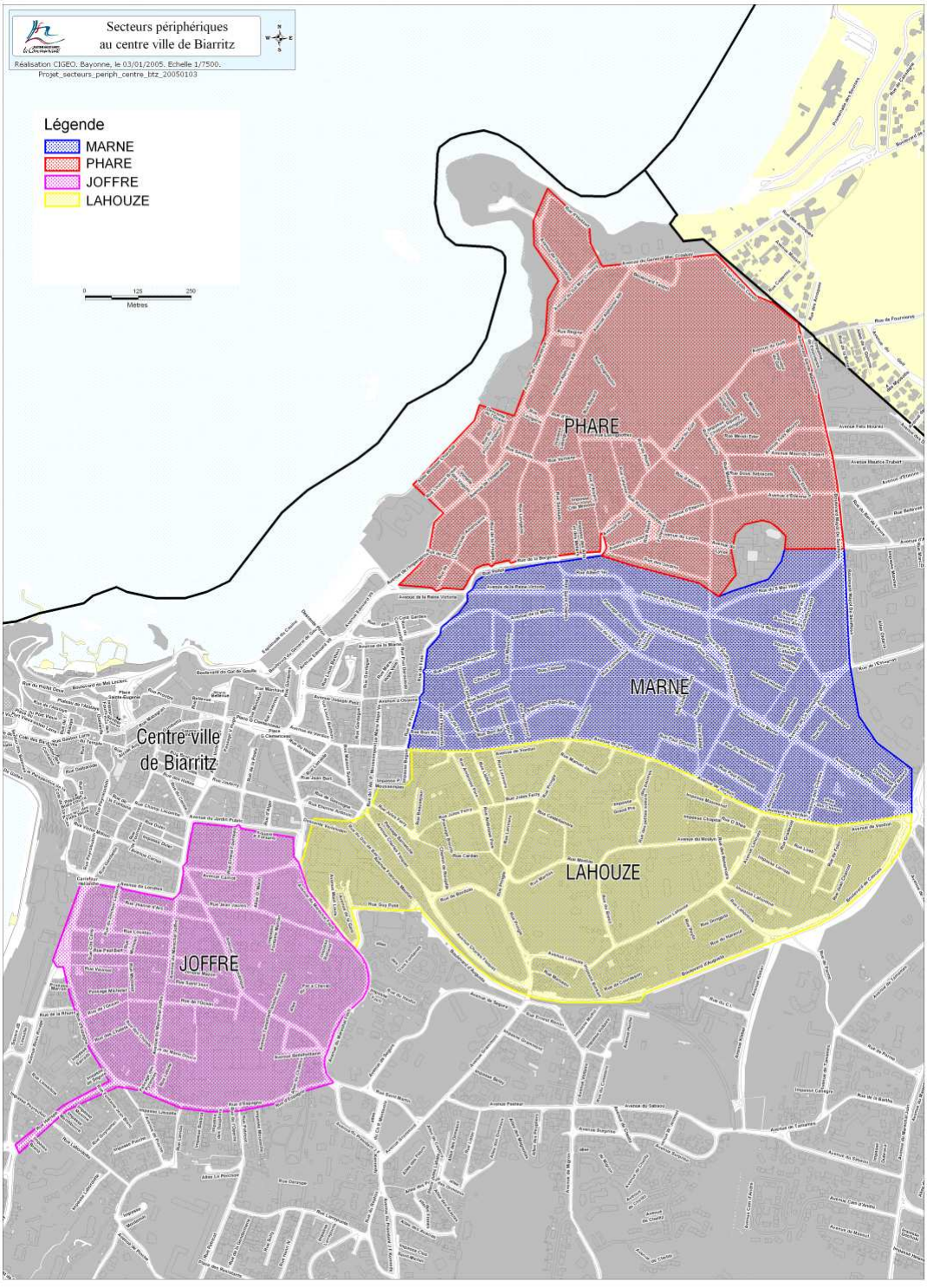

Planning des implantations

1) Conteneurs enterrés : Installation des équipements en 4 phases :

- **Phase 1 : fin octobre – fin décembre 2006**, 24 équipements (10 sites)

- Rue Mazagran, vers l'entrée du parking souterrain
- Boulevard du Maréchal Leclerc, derrière l'église Ste Eugénie
- Boulevard du Général de Gaulle (sous le casino Bellevue)
- Rue Gambetta
- Rue Monhau, coté des Galeries Lafayette
- Boulevard du Général de Gaulle, derrière le Casino
- Boulevard Général de Gaulle, contre la clôture du Palais
- Rue du Cadran, vers Jules ferry
- Rue Ambroise Paré - coulée verte
- Place Bellevue

- **Phase 2** : 1er semestre 2007,

- **Phase 3** : 4ème trimestre 2007,

- **Phase 4** : 1er semestre 2008.

2) Bacs individuels : distribution des équipements en 4 phases

- **Phase 1** - **secteur MILADY/ MOURISCOT** concernés. Enquête préalable à la dotation réalisée par la Société CITEC ENVIRONNEMENT en septembre 2006. Distribution des bacs de la mi-novembre à fin décembre 2006.

- **Phase 2 – secteurs LAC MARION et GOLF de Biarritz concernés.** Dotation en bacs : projeté juin 2007.

- **Phase 3 – secteurs MINJONGO et PETRICOT concernés**. Dotation en bacs : projeté décembre 2007.

- **Phase 4 – secteurs HIPPODROME, PARC D'HIVER et la NEGRESSE** concernés. Dotation en bacs : projeté juin 2008.

3) Bacs de regroupement : Installation des équipements en 4 phases (non déterminés à ce jour).

Biarritz, Ville Propre

Biarritz, comme les deux autres Villes de la Communauté d'Agglomération, a choisi de constituer une équipe d'agents qui aura un rôle pédagogique auprés de nos concitoyens tout au long de la réforme de la collecte. Elle veillera également au respect de la réglementation relative au ramassage et au dépôt des déchets ménagers sur la voie publique et sera aussi chargée de constater les infractions au règlement de collecte.

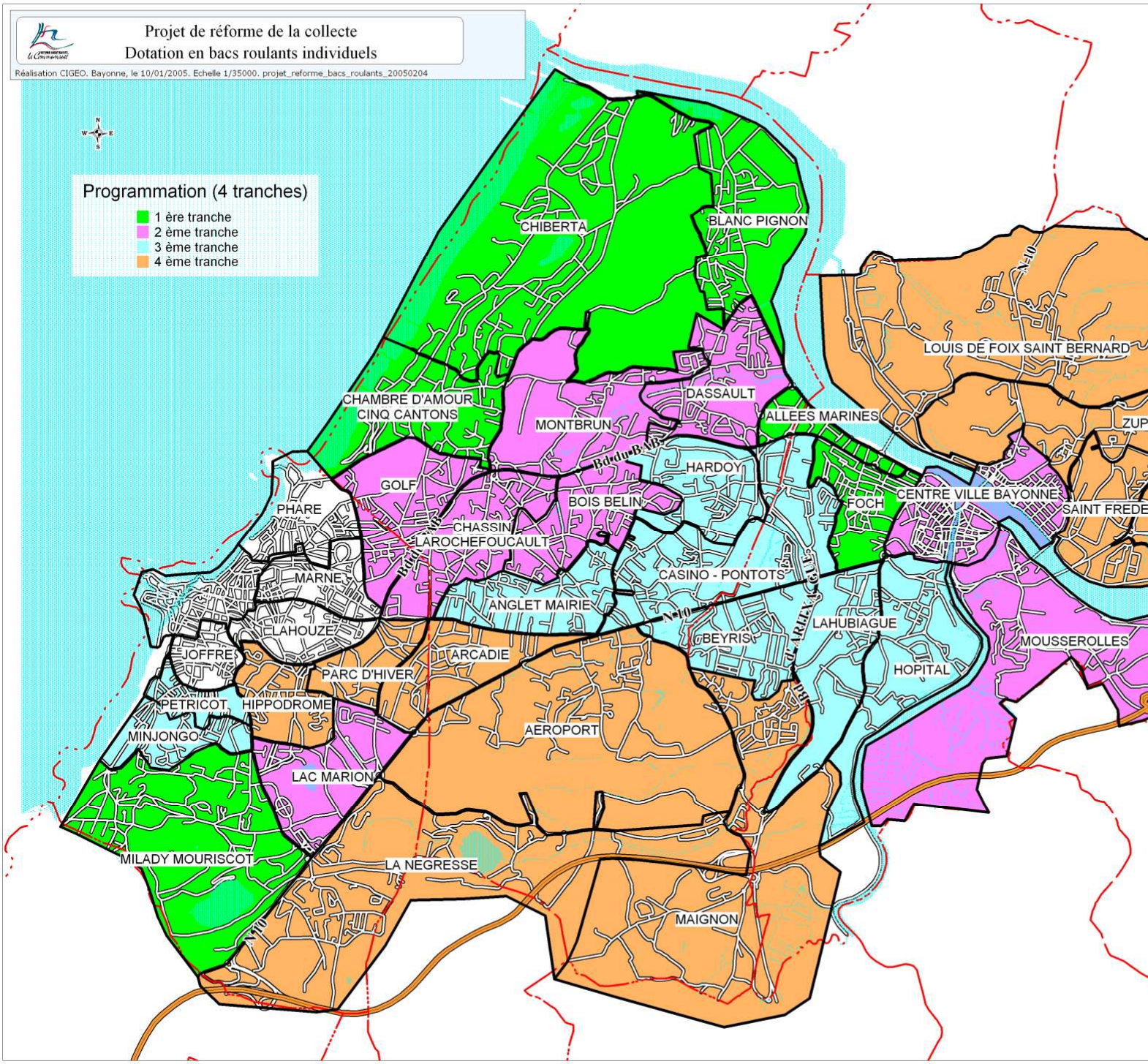
Projet de réforme de la collecte
Dotation en bacs roulants individuels
Réalisation CIGEO. Bayonne, le 10/01/2005. Echelle 1/35000. projet_reforme_bacs_roulants_20050204
Programmation (4 tranches)
1 ère tranche
2 ème tranche
3 ème tranche
4 ème tranche
CHIBERTA
BLANC PIGNON
LOUIS DE FOIX SAINT BERNARD
CHAMBRE D'AMOUR
CINQ CANTONS
DASSAULT
ALLEES MARINES
MONTBRUN
HARDOY
GOLF
BOIS BELIN
FOCH
CENTRE VILLE BAYONNE
SAINT FREDE
PHARE
CHASSIN
LAROCHEFOUCAULT
MARNE
CASINO - PONTOTS
ANGLET MAIRIE
LAHOUZE
LAHUBIAGUE
BEYRIS
MOUSSEROLLES
JOFFRE
ARCADIE
PARC D'HIVER
HOPITAL
PETRICOT
HIPPODROME
AEROPORT
MINJONGO
LAC MARION
MILADY MOURISCOT
LA NEGRESSE
MAIGNON